

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

MODES DE VIE DES FAMILLES ET PRATIQUES DE CRISE

Myriam SOMMER et Bernadette BAWIN
(Université de Liège, Belgique)

Historiquement, la famille moderne se distingue de la famille traditionnelle par son autonomie (Ph. Ariès (1), E. Shorter (2)). Dans son langage imagé, Shorter souligne qu'"elle a rompu toutes ses amarres. Elle s'est séparée de la communauté qui l'entourait, érigeant pour se garder le mur infranchissable de la vie privée. Elle a abandonné ses relations avec la parentèle éloignée et a bouleversé celles mêmes qu'elle entretenait avec les parents les plus proches" (3). Le thème de l'individualisme de la famille nucléaire est déjà présent dans l'oeuvre de Tocqueville (1835) qui évoque le repliement affectif et normatif du groupe nucléaire sur lui-même, son manque d'allégeance envers les générations aînées et sa myopie envers les générations futures (4).

Comparée à la famille ancienne qui subit, la famille moderne est fondée au niveau micro-sociologique sur un projet, une recherche d'intimité (Ariès), de bonheur privatisé (Roussel) (5), d'amour romanesque (Shorter).

Quelle que soit l'expression utilisée pour définir cette quête de bonheur personnel, l'intention centrale est de construire une famille dans laquelle les individus opèrent des choix en matière d'alliance, de fécondité et d'éducation des enfants. Ce modèle familial dominé par l'idée de projet, plonge philosophiquement ses racines dans le personnalisme et l'idée que l'homme est ce qu'il fait.

Cette capacité de maîtrise est explicitement liée au bien-être matériel des individus promu par les sociétés industrielles. Ainsi, L. Roussel, appuyant Ph. Ariès et E. Shorter, souligne que "dans un régime économique où, pour la majorité de la population, le problème des subsistances se pose en termes moins pressants, l'"idée neuve du bonheur prend le relais de la finalité traditionnelle de survie" (6).

Dans les années soixante, l'universalité du modèle familial va de plus en plus être affirmée : les familles sont analysées en référence à ce modèle quasi unique par rapport auquel elles sont définies soit comme conformes, soit comme déviantes.

(1) ARIES (Ph.) : "L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime". Paris, Seuil, 1973.

(2) SHORTER (E.) : "Naissance de la famille moderne". Paris, Seuil, 1977.

(3) SHORTER (E.). op. cit. p.11.

(4) TOCQUEVILLE : "De la démocratie en Amérique (1835)", cité par KELLERHALS (J.), "Micro-sociologie de la Famille". PUF, 1984, p.8.

(5) ROUSSEL (L.) : "Le mariage dans la société française contemporaine". Paris, PUF, I.N.E.D. (1975).

(6) ROUSSEL (L.) : "Mariages et divorces, contribution à une analyse systématique des modèles matrimoniaux", Population, 1980, p.1029.

Parmi ces dernières, figurent les familles où la nécessité de transmettre le patrimoine imprègne encore les moeurs comme c'est le cas des familles paysannes. Elles seront souvent définies par leurs caractéristiques morphologiques (familles étendues). Plus méconnues par les typologies officielles, les familles sous-prolétaires sont encore déterminées par les problèmes de survie. Quant à l'intégration des familles ouvrières au modèle dominant, elle n'est guère mise en doute, même si les études les concernant montrent à l'évidence plus d'une différence (7).

La capacité de maîtrise des choix, la planification familiale va elle aussi être de plus en plus affirmée.

Lieu des relations privées, extérieur à la sphère marchande, la famille apparaît d'abord comme le terrain d'investigation des experts en relations non-monétaires. Les économistes vont s'intéresser non seulement à la consommation des familles mais également aux décisions prises en matière de fécondité, d'allocation du temps féminin (travail professionnel, tâches domestiques) et d'éducation des enfants.

Ainsi, les économistes du courant de la nouvelle théorie du consommateur (G.Becker) (8) vont tenter d'appliquer aux décisions familiales les théories micro-économiques. L'achat d'un frigo ou la décision de faire un enfant procèdent d'une même logique, d'un calcul coût/bénéfice visant à optimiser des préférences. Si les préférences varient en fonction de caractéristiques sociales, ces théories supposent toujours implicitement, comme le montre Maris (9), un modèle de famille unique dont la caractéristique fondamentale est la prévoyance.

Après 1968, face aux modifications des structures familiales et au développement, plus ou moins prononcé selon les pays, d'un modèle stable de carrière professionnelle féminine remplaçant, pour les classes moyennes salariées en tous cas, la carrière professionnelle discontinuée des mères, les démographes et les sociologues vont parler de l'apparition de nouveaux modèles familiaux.

Le modèle Parsonien (10), qui fonde la famille conjugale et consacre un échange relativement inégal entre les époux, basé sur une répartition des tâches et des rôles associé au sexe de chacun des conjoints, se voit dépassé par un modèle plus égalitaire.

Le modèle associatif (G. Menahem (11), Roussel (12)) de famille à

(7) Cf. : - KELLERHALS (J.) : "Dimensions familiales de la stratification", Revue Française de Sociologie, (15), n°4, pp.459-486.

- MICHEL (A.) : "Activité professionnelle de la femme et vie conjugale", Paris, C.N.R.S.

(8) BECKER (G.) : "An Economic Analysis of Fertility" in National Bureau of Economic Research, 1960, pp.209-260.

(9) MARIS (B.) : "Famille, fécondité et choix économiques". Consommation, 1979, n°1, pp.106-127.

(10) PARSONS (T.), BALES (R.F.) : "Family, Socialization and Interaction Process", New York, The Free Press, 1955.

(11) MENAHEM (G.) : "Les mutations de la famille et les modes de reproduction de la force de travail". L'homme et la société, 1979, n° 53, 54, pp.63-101.

(12) ROUSSEL (L.). op. cit.

double carrière, où la division des rôles s'estompe est conçu comme une association de deux personnes libres maîtrisant chacune leurs choix. La famille reste un lieu d'investissement psychologique important mais elle n'est plus l'unique lieu de gratification pour la mère. Le partage des tâches domestiques et le recours à de multiples services doivent assurer à chacun la poursuite d'objectifs variés (13).

Ainsi, à la fin des années 70, et même si le débat sur la pluralité des modèles revient à l'avant-plan, trois modèles occupent le haut du pavé. Le modèle patrimonial vestige du passé où l'indépendance des générations n'est pas assurée. Le modèle conjugal où l'autonomie de la femme est insuffisante et le modèle associatif où chacun des individus est libre, où la maîtrise des choix et des stratégies est parfaite : ce modèle issu des classes moyennes salariées semble promu à un grand avenir.

Si les années 70 avaient vu se multiplier les études sur le travail des femmes et la division des rôles, les années 80 voient quant à elles les études sur la famille se centrer sur la déviance. Le public cible n'est plus la femme mais les familles atypiques : familles monoparentales, reconstituées, cohabitantes. La victime n'est plus la mère mais l'enfant. Tout se passe comme si les familles avaient "abusé" de leur autonomie et que celle-ci était à nouveau redéfinie en termes d'égoïsme, d'individualisme. "Pour le meilleur et sans le pire" s'inquiète E. Sullerot (14).

A partir de trois thèmes : fécondité, cohabitation, allocation du temps féminin, analysés dans le cadre d'une étude menée actuellement à Liège (en Belgique) (15) sur base d'enquêtes empiriques auprès de 500 familles ayant un ou plusieurs enfants, nous voudrions émettre quelques réflexions sur la problématique des choix familiaux et la difficulté dans une société aussi stratifiée et diversifiée de définir un modèle familial qui se diffuserait dans tous les milieux.

Fécondité

Il serait erroné de croire que la contraception est totalement maîtrisée. Les résultats de notre enquête indiquent que 28,2 % des mères n'utilisent aucun moyen contraceptif et parmi elles, 25 % ne souhaitent plus d'enfants, 25 autres % sont indécises.

Si l'on se réfère aux moyens contraceptifs dont l'efficacité est attestée et en éliminant les moyens irréversibles (souvent conseillés après une fécondité mal maîtrisée), nous voyons que la contraception est différemment maîtrisée selon le diplôme de la mère.

Par ailleurs, si l'on distingue, comme le fait Jean Kellerhals notamment (16), les méthodes contraceptives suivant qu'elles impliquent une maîtrise du court, du moyen et du long terme, on voit (cf. tableau 1) que

(13) Souvent repérée au niveau des opinions, la tendance à l'indifférenciation des rôles féminins et masculins dans les classes moyennes est quelque peu surestimée, dans la mesure où, dans ces milieux, on aime afficher ses préférences pour les thèmes qui mettent en exergue l'égalité et la liberté.

(14) SULLEROT (E.) : "Pour le meilleur et sans le pire" Fayard, 1984.

(15) Enquête commanditée par l'Œuvre Nationale de l'Enfance.

(16) KELLERHALS (J.). Art. op. cit.

TABLEAU 1 : LES METHODES CONTRACEPTIVES EFFICACES : LEUR UTILISATION SELON LE DIPLOME DES MERES.

	<u>Pas diplôme</u>	<u>D. éc. prim.</u>	<u>D. ens. sec. inf.</u>	<u>D. ens. sec. sup.</u>	<u>D. ens. s</u>
pilule	28,9 %	32,6 %	32,5 %	38,4 %	27 %
stérilet	14,4 %	26,7 %	28,7 %	23 %	37,8 %

les méthodes impliquant une maîtrise du long terme (stérilet) sont plus fréquemment utilisées par les femmes diplômées, celles impliquant une maîtrise du moyen terme (pilule) par les femmes moins diplômées.

En outre, la pression des parents à l'égard du jeune couple en matière de fécondité semble assez importante dans les milieux populaires. C'est en tous cas l'une des conclusions mises en évidence par les réunions de pères et de mères ayant précédé l'enquête.

La mobilité géographique étant peu importante en Belgique, les grands-mères (de la fille principalement), surtout dans les milieux ouvriers, se voient souvent confier la garde journalière des enfants dont la jeune mère travaille. Dans ce cas, elle peut exercer une pression sur le couple et s'opposer à la venue d'un second ou troisième enfant qu'elle s'estimerait incapable de garder.

En matière de fécondité, des différences sociales demeurent et il est important de souligner qu'elles ne sont pas données une fois pour toutes mais varient également selon les contextes sociaux dans lesquels elles s'inscrivent. Le problème ne se limite donc pas à une plus ou moins grande maîtrise des moyens contraceptifs.

Ainsi, "au début des années 60, les femmes instruites étaient les plus nombreuses à concevoir rapidement leur premier enfant. A cette époque, les moins diplômées étaient au contraire les plus lentes". Au début des années 70, la tendance s'inverse. "Les femmes sans diplôme sont les plus nombreuses à concevoir dans les premiers moments du mariage, les diplômées d'enseignement supérieur les moins nombreuses : les titulaires du certificat d'études primaires occupent alors une position moyenne" (17).

La diffusion du modèle familial à deux enfants se répand dans tous les milieux, disent G. Desplanques et J.C. Deville (18), mais de façon inégale. En effet, il y a au sein du monde ouvrier, dans les années 70, une segmentation avec, d'une part, un maintien d'une fécondité élevée et même une augmentation sensible de la fécondité chez les femmes d'ouvriers spécialisés et les manoeuvres et, d'autre part, une baisse légère de la fécondité ou une stabilité chez les autres. Cette segmentation du monde ouvrier apparaît également dans les données liégeoises. Dans ce cas, le phénomène est en partie lié à l'immigration récente des populations nord-africaines. Ainsi, parmi les familles ayant quatre enfants et plus, nous retrouvons 58 % de familles d'immigration africaine, 23 % de familles d'immigration ancienne

(17) DESPLANQUES (G.) et DEVILLE (J.C.) : "Fécondité et milieu social : des différences demeurent", *Economie et statistiques*, n° 111, Mai 1979, p.36.

(18) DESPLANQUES (G.) et DEVILLE (J.C.). Art. op. cit.

(espagnole et italienne principalement) et 19 % de familles belges, alors qu'elles représentent respectivement 11,6 %, 18,5 % et 69,8 % de notre échantillon. Néanmoins, un taux de fécondité élevée se maintient dans les familles belges les plus démunies.

Vie commune non institutionnalisée

La cohabitation sans mariage est un bon exemple de cheminement socialement différencié. Les études réalisées en France (F. de Singly (19) et L. Roussel (20)) indiquent que la cohabitation juvénile est plus répandue chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

Or, comme L. Roussel le suggère dans sa communication (21), lorsque l'on considère la vie commune non institutionnalisée avec ou sans enfant, les résultats peuvent varier.

Ainsi, dans la population de cinq cent mères avec enfant, c'est parmi les diplômés de l'enseignement supérieur que l'on rencontre le plus de mères actuellement mariées et vivant avec le père de leur enfant : 87 % contre 75 % des mères n'ayant aucun diplôme et alors même que parmi celles-ci figure un nombre important de mères africaines chez qui la fréquence du mariage est supérieure à la moyenne. Les mères sans diplôme étant celles où l'on rencontre le plus de cohabitantes non mariées ou de mères vivant avec un individu qui n'est pas le père de leur(s) enfant(s).

TABLEAU 2 : MARIAGE OU COHABITATION ET PRESENCE DU PERE SELON LE DIPLOME DES MERES

	<u>Pas diplôme</u>	<u>D. éc. prim.</u>	<u>D. ens. sec. inf.</u>	<u>D. ens. sec. sup.</u>	<u>D. ens. sup.</u>
Mères mariées vivant avec le père	75,3 %	74,2 %	80 %	79,4 %	87 %
Mères vivant en couple non mariées ou avec quelqu'un qui n'est pas le père de leur enfant	14,8 %	9,5 %	10 %	12,8 %	6 %

Dans la population de mères ayant un enfant de moins de sept ans, la cohabitation de deux célibataires est surtout le fait des indépendants et des salariés de l'Horeca (22) : 10,5 % pour une moyenne de 4,5 %. C'est

(19) DE SINGLY (F.) : "Le mariage informel". Recherches Sociologiques, XII, 1, 61-90.

(20) ROUSSEL (L.) : "La cohabitation juvénile en France". Population, 1978, 1, 15, 42.

(21) ROUSSEL (L.) : "Le développement de la cohabitation sans mariage et ses effets sur la nuptialité dans les pays industrialisés". communication au Colloque de l'AIDELF, Genève, 1984.

(22) Hôtellerie - Restaurants - Cafés.

aussi chez ces mères que la fréquence du mariage est la plus faible : 52,6 % pour une moyenne de 79,5 %.

On retrouve sans doute ici un des effets de la législation fiscale. Les indépendant(e)s estiment supporter une part trop lourde d'impôts. Éviter le mariage, c'est aussi éviter, dans un système où le taux d'imposition augmente avec le revenu, le cumul des revenus professionnels lié au mariage.

Chez les ouvrières et les employées, la fréquence du mariage est proche de la moyenne (80 %) et la cohabitation comme première étape de vie commune est rare. Elle existe mais après échec d'un premier mariage. D'une part, la pression familiale se fait moins pesante en ce domaine lorsque la vie professionnelle et le mariage sont nettement dissociés dans le temps et, d'autre part, un salarié divorcé versant une pension alimentaire à son ex-femme peut difficilement supporter le cumul des revenus dans sa nouvelle famille.

On retrouve donc des cheminements et des motivations tout à fait différents : les femmes diplômées cohabitent avant leur mariage, les ouvrières en cas d'échec de celui-ci, les indépendantes et les salariées de l'Horreca cohabitent sans mariage. Par ailleurs, dans le quart-monde, les ruptures sont fréquentes mais la survie impose une mise en ménage rapide (23).

Stratégies professionnelles

La capacité de maîtrise des stratégies professionnelles et plus généralement de l'allocation du temps féminin varie également selon les milieux sociaux.

Ainsi, 58 % des mères sont professionnellement inactives ; ce chiffre semble indiquer une diminution du travail professionnel des mères dont l'augmentation dans les années 70 est très importante. Il rend compte de l'ampleur de la crise de l'emploi que connaît la Belgique aujourd'hui. Cette crise touche plus particulièrement les jeunes (1/4 des chômeurs a moins de vingt-cinq ans) et plus spécifiquement les femmes (24).

Dans cette situation, la propension au travail professionnel des mères augmente avec le niveau de diplôme de même d'ailleurs que les souhaits de travail exprimés par les mères actuellement inactives (cf. tableau 3), avec toutefois un léger fléchissement chez les mères ayant un diplôme d'enseignement secondaire supérieur. Tout en étant scolarisées, certaines ne disposent d'aucune qualification professionnelle reconnue sur le marché de l'emploi et risquent d'y être déqualifiées.

La motivation au travail professionnel augmente avec le diplôme mais elle le fait de manière moins que proportionnelle aux possibilités de réalisation.

(23) BURGUES-DACOS (M.H.) : "Des gens comme nous autres", *Cahiers du JEB*, 1982, n°1.

(24) Plus qu'une diminution globale du travail des femmes, c'est leur carrière et la structure de l'emploi féminin qui se modifient.

TABLEAU 3 : L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES MERES SELON LE NIVEAU DE LEUR DIPLOME

	<u>Pas diplôme</u>	<u>D. éc. prim.</u>	<u>D. ens. sec. inf.</u>	<u>D. ens. sec. sup.</u>	<u>D. ens. sup.</u>
des mères availlant	9,5 %	22 %	40,2 %	45,9 %	73,3 %
des mères actives sou- haitant tra- vailler	60,6 %	74,3 %	67,3 %	80 %	87 %

Ainsi, si nous construisons un indice de tension entre souhaits et réalisations pour chaque niveau de diplôme (25) et en prenant en considération l'ensemble des mères (actives et inactives), nous avons donc une formule :

Indice de tension

$$\frac{\text{Le nombre de femmes souhaitant travailler et/ou continuer à travailler}}{\text{Le nombre de femmes travaillant}} \times 1$$

Une mère a d'autant plus de chances de maîtriser ses projets qu'elle est diplômée avec toutefois un léger fléchissement pour celles qui ont un diplôme d'enseignement secondaire inférieur.

TABLEAU 4 : INDICE DE TENSION ET DIPLOME DES MERES

	<u>Pas diplôme</u>	<u>D. éc. prim.</u>	<u>D. ens. sec. inf.</u>	<u>D. ens. sec. sup.</u>	<u>D. ens. sup.</u>
Indice de tension	84 %	70,6 %	48,2 %	51,6 %	19,8 %

Dans l'enquête suisse réalisée dans un tout autre contexte (26), les indices de tension entre projets et réalisations étaient aussi plus élevés dans les milieux populaires mais cette fois, les femmes les moins qualifiées souhaitaient rester au foyer tout en ayant proportionnellement plus de "chances" de poursuivre une activité professionnelle à l'extérieur.

On le voit, il serait faux de réduire la problématique du maintien au foyer des mères des milieux populaires à une persistance d'un univers culturel plus familial dans ces milieux où au résultat d'un calcul coût/bénéfices de gratifications offertes dans le milieu familial et dans le

(25) Cf. KELLERHALS (J.). Art. op. cit.

(26) KELLERHALS (J.). Art. op. cit.

milieu professionnel. A ce propos, D.Kergoat (27) s'interroge sur la carrière discontinue des ouvrières peu qualifiées qui, après avoir interrompu leurs activités professionnelles, reprennent à travers une mobilité descendant une activité professionnelle (généralement dans les services). Elle montre que ce qui a souvent été interprété comme un "choix", pour le retour au foyer, choix éventuellement calculé, renvoie à d'autres facteurs qui agissent tels des pressions sur ces choix. Ainsi, la vie professionnelle de ces ouvrières commence souvent très tôt dans des travaux où l'usure physiologique est rapide. Elles travaillent dans des entreprises ou des secteurs en déclin où le taux de rotation du personnel est très rapide.

Enfin, il peut y avoir incompatibilité ou, pour le moins, des difficultés majeures à exercer certaines activités professionnelles en même temps que les tâches domestiques et familiales. A ce propos, il faut noter que le travail exercé à l'usine par des ouvrières suppose des horaires qui sont déjà peu compatibles avec ceux généralement appliqués par les services de garde de la petite enfance, et le sont encore moins par rapport aux horaires et conditions de garde proposés dans les écoles.

En outre, il faudrait également tenir compte des obstacles à l'embauche des ouvrières mères de familles appliqués par certaines entreprises. Ainsi, dans une entreprise de la région liégeoise, au premier rang des critères de sélection figure le fait d'avoir résolu le problème de garde de ses enfants (28).

A propos de ces trajectoires de femmes, des études effectuées en France par P. Bouillaguet-Bernard et A. Gauvin (29) montrent que le développement du travail professionnel féminin dans les catégories moyennes et supérieures au cours des années 60 a été un facteur d'aggravation des écarts de revenus et des conditions de vie entre les ménages. Les ménages à bas revenu et salaire unique connaissent une tendance à la paupérisation. L'intensification après 1968 de l'activité féminine chez les ouvrières et les employées doit alors être interprétée davantage comme une volonté de rattrapage des écarts de condition de vie que comme un simple phénomène de diffusion d'un modèle culturel.

Une maîtrise de moins en moins évidente

Avec la crise, l'absence de maîtrise des stratégies des familles, notamment en matière d'allocation du temps féminin et d'éducation des enfants, pèse sur des catégories sociales plus étendues.

A titre d'exemple, la carrière professionnelle discontinue n'est plus l'apanage des travailleuses les moins scolarisées et si les femmes diplômées travaillent, elles le font à travers pas mal d'embûches. Ainsi, dans notre échantillon parmi les mères diplômées de l'enseignement supérieur ayant déjà travaillé, 68,5 % de celles-ci ont connu au moins une interruption de carrière et 38,8 % précisent que ces interruptions étaient involontaires, 61,8 % qu'elles étaient liées à des questions familiales.

(27) KERGOAT (D.) : "Les ouvrières". Paris, Le Sycomore, 1982, p.141.

(28) MACAR et MEURS (F.). 1979 : "La population féminine postulant un emploi ouvrier dans une grande entreprise". Publication de l'ISSAP (U.Lg.), Octobre 1978.

(29) BOUILLAGUET-BERNARD (P.) et GAUVIN (A.) : "Le travail féminin". Consommation, 1979, n°2, pp.53-98.

Le problème de la garde des enfants, quand la mère travaille, se pose en effet de façon aiguë. La contribution des familles aux services payants (crèches, gardiennes) augmente de façon plus que proportionnelle aux revenus et la contribution des pouvoirs publics a diminué d'un tiers en cinq ans. En outre, dans une situation où les contraintes professionnelles croissent, les parents ont de plus en plus la hantise de l'enfant malade que le service n'accepte pas.

Les données fournies par notre enquête mettent en évidence le fait que le recours à des solutions non-payantes pour la garde des enfants des mères travailleuses (grands-parents, père, école) est de plus en plus répandu, de même d'ailleurs que le recours à des solutions payées (utilisation mi-temps ou partielle des solutions payantes). Enfin, les enfants entrent de plus en plus tôt à l'école maternelle qui, après avoir été définie comme institution préscolaire, risque de redevenir une institution de garde des enfants (30).

Pour pouvoir s'occuper de leurs enfants, les mères n'hésitent pas à choisir des horaires de travail décalés par rapport à ceux de leur conjoint. Dans certaines professions, médicales notamment, les horaires de nuit, jadis évités par les mères de famille, sont aujourd'hui recherchés pour les récupérations (horaires et financières) qu'ils offrent.

Si ces données mettent en évidence une certaine redéfinition des rôles familiaux liée à la garde et à l'éducation des enfants, par les pères inactifs notamment, ils attestent également de nouveaux rythmes et modes de vie dont les implications sont encore difficiles à percevoir.

Deux conclusions

- 1 - Aujourd'hui, les familles se caractérisent dans leur vécu par une absence de maîtrise de leurs stratégies de constitution et de maintien. Si, comme le soulignent très justement D. Bouillaguet-Bernard et A. Gauvin (31), la famille reste le lieu de décision en matière d'allocation du temps féminin, de fécondité, d'éducation des enfants, etc... Les familles sont soumises à des mécanismes extérieurs qui agissent comme pression sur leurs choix.
- 2 - L'on se trouve confronté à une mosaïque de comportements et de motivations difficilement cernables en termes de modèles. Comme le souligne D. Bertaux, ces différences ne sont pas seulement des différences de degrés car "dans des sociétés aussi stratifiées et structurées par des rapports de classes que le sont les nôtres, il se peut qu'existent entre modes de vie (et donc entre formes de vie quotidienne) non pas seulement des écarts de degrés mais de différences qualitatives" (32).

(30) CHAMBOREDON (J.C.), PREVOT (J.) : "Le métier d'enfant - Définition sociale de la prime enfance et fonction différentielle de l'école maternelle", in Revue Française de Sociologie, 1973, 14 (3).

(31) BOUILLAGUET-BERNARD (D.) et GAUVIN (A.). Art. op. cit.

(32) BERTAUX (D.) : "Vie quotidienne ou modes de vie ?". Revue Suisse de Sociologie, 1, (1983), 67-84.